

Service : Aides diverses pour personnes en situation de handicap

RÉF | 335

OBJECTIF ET CONTENU

Programme

Le Service PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée) est un service qui apporte information, orientation et interventions financières aux personnes en situation de handicap en Région bruxelloise. Le Service PHARE agréé et subventionne différentes catégories d'institutions qui concourent à l'inclusion des personnes handicapées.

Il mène diverses **missions** :

- **Auprès des personnes en situation de handicap, ou de leur famille** : informations, conseils et orientation dès la petite enfance, (avant la naissance le cas échéant), octroi d'une aide matérielle individuelle pour favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle: adaptation du véhicule, aménagement de la maison, accompagnement pédagogique, tickets horaires de traduction pour les personnes sourdes, videoscope pour la lecture, etc.

- **Auprès des travailleurs en situation de handicap et des employeurs** : collaboration avec des services de formation professionnelle, mesures favorisant la formation et l'emploi en milieu ordinaire ou adapté : contrat d'adaptation professionnelle, prime d'insertion, prime d'installation, adaptation du poste de travail, intervention dans les frais de déplacement.

- **Auprès d'institutions** : agrément des Services d'accompagnement pédagogique, et agrément et subventions aux Entreprises de Travail Adapté, aux Centres de réadaptation fonctionnelle, aux Services d'accompagnement, au Service d'interprétation pour sourds, aux Centres de jour et d'hébergement agréés pour enfants et adultes.

- **Pour tous**: Informations individuelles ou collectives relatives aux aménagements, matériel, aides techniques, institutions et interventions. Visite de la salle d'exposition, démonstrations et apprentissages de matériel.

Aucun

Certification(s) visée(s)

Type de formation [Institutionnel](#)

ORGANISATION

Horaire

Permanence lundi, mardi et jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00.
Possibilité de rendez-vous en dehors de ces heures.

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Toute personne âgée de moins de 65 ans, domiciliée sur le territoire de Bruxelles-Capitale et présentant un handicap qui résulte d'une diminution d'au moins 30% de sa capacité physique ou 20 % de sa capacité mentale.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

L'accueil téléphonique de l'espace-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.

L'accueil physique est réalisé pendant les permanences de 9h00 à 12h00 au 1er étage et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Téléphone : 02/800.82.03

Possibilité de se rendre à la permanence du Phare à la Cité des métiers (Avenue de l'Astronomie 14) tous les jeudis de 13h30 à 16h (sauf congés scolaires).

Organisme

Phare - Personne handicapée autonomie recherchée

Rue des Palais 42
1030 Schaerbeek
Tél: 02 800 82 03
<http://www.phare-irisnet.be>